

The RWE logo is displayed in white, bold, sans-serif capital letters at the top center of the slide. The background is a photograph of a wind turbine with its blades extending across the frame, set against a clear blue sky with some light clouds. In the distance, other wind turbines are visible on a rolling landscape.

RWE

Réunion comité de suivi du parc éolien de Paz'éole

Commune de Sainte-Pazanne (44)

Jeudi 29 janvier 2026

Ordre du jour

1. Présentation des dernières actualités du chantier

2. Restitution des mesures choisies

3. Allocation du budget

Modalités :

1/budget de 45 000€

2/acter la répartition du budget

4. Contacts

RWE

1. Présentation des dernières actualités du chantier

1.1 Présentation des dernières actualités

Attente du raccordement d'Enedis

Projet

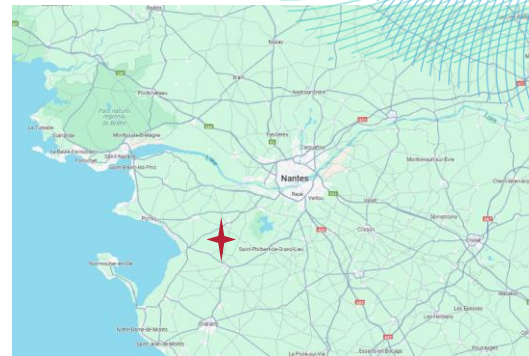
Localisation	Sainte-Pazanne (Loire Atlantique)
Puissance installée	11,025 MW

Dates clefs

Autorisation préfectorale	29 juin 2022
Début de chantier	Novembre 2026 ou septembre 2027 (si retard de raccordement)
Début de levage estimé	Mai 2027 (Mai 2028)
Mise en service estimée	Décembre 2027 (ou Nov 2028)
Durée de vie du projet	35 ans

Caractéristiques clefs

Turbine	3 éoliennes Nordex N117 TS91
Puissance nominale	3.675 MW
Poste de livraison	1 poste de livraison
Raccordement au Poste source	Brains



RWE

2. Restitution des mesures choisies

2. Mesure 1

Offre locale d'électricité

>>Objectif : proposer
une réduction sur la
facture d'électricité

Partenariat avec le fournisseur ***Energie d'Ici***

Offre limitée à 23 foyers riverains

Proposition : 220€/an (20€ X 11 MW)

Durée 5 ans, soit 1100€ au total

2. Mesure 1

Grille tarifaire d'Energie d'Ici Août 2025

Tarifs TTC applicables du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve de l'évolution des prix selon nos Conditions Générales

Puissance souscrite (kVA)	Base (CU 4)		Heures Creuses (MU 4)		Réduction RWE
	Abo. (€/mois)	Energie (c€/kWh)	Abo. (€/mois)	Energie (c€/kWh)	
3	12,41	HPH : 23,89 HCH : 19,67 HPB : 16,89 HCB : 16,29	13,15	HPH : 23,30 HCH : 19,38 HPB : 16,83 HCB : 16,23	- 220 €/an
6	16,11		17,58		- 220 €/an
9	19,81		22,02		- 220 €/an
12	23,51		26,45		- 220 €/an
15	27,21		30,88		- 220 €/an
18	30,90		35,32		- 220 €/an
24	38,30		44,18		- 220 €/an
30	45,70		53,05		- 220 €/an
36	53,09		61,92		- 220 €/an

2. Mesure 1

Grille tarifaire EDF comparative

Coût de l'abonnement pour un compteur 6 kVa



Votre contrat Electricité

"Tarif bleu/Tarif Réglementé de Vente (TR)" - 06 kVA - Option Heures Creuses

Horaires heures creuses - 23H52-7H52 - (peuvent varier de quelques minutes)

Abonnement

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Heures Creuses - 06kVA - du 09/01/25 au 31/01/25	10,70	8,09	5,5%
Heures Creuses - 06kVA - du 01/02/25 au 31/07/25	11,48	68,31	5,5%
Heures Creuses - 06kVA - du 01/08/25 au 08/01/26	11,30	59,81	20,0%
Heures Creuses - 06kVA - du 09/01/26 au 08/02/26	11,30	11,30	20,0%
Déduction - Heures Creuses - 06kVA - du 09/01/25 au 08/02/25	10,70	-10,70	5,5%

Total Abonnement (dont acheminement 111,25 €)

136,81

242,06 HT
20,17€/mois

Taxes et Contributions

	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Accise sur l'électricité	2647	0,03054 ⁽³⁾	80,85	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			11,57	5,5%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			12,83	20,0%

Total Taxes et Contributions

105,25

Ajout TVA

288,62 TTC
24,05€/mois

VS **17,56€/m TTC**,
210,72/an chez
Energie d'Ici

Economie de 78€

2. Mesure 1

Grille tarifaire EDF comparative pour 6 kVa

Prix du kWh pour un compteur 6 kVa

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Heures Creuses - 06kVA - du 09/01/25 au 08/01/26	20013 (Enedis)	21443 (Enedis)	1430	0,1111 ⁽¹⁾	158,89	20,0%
Heures Pleines - 06kVA - du 09/01/25 au 08/01/26	8522 (Enedis)	9739 (Enedis)	1217	0,1560 ⁽²⁾	189,85	20,0%
Total Consommation (dont acheminement 103,30 €)			2647		348,74	

Prix du kWh :

Heures creuses : 0,1111€ HT/ kWh (moyenne lissée sur l'année), soit **0,1333 TTC**

Heures pleines : 0,1560 HT / kWh (moyenne lissée sur l'année) soit **0,1872 TTC**

VERSUS **0,1893** pour le tarif moyen TTC d'Energie d'Ici / kWh

Prix TTC pour 3 500 kWh consommés chez EDF : **560,87€ en moyenne**

VERSUS : **662,55€ en moyenne**, soit un différentiel de **101,75€** mais si on considère le gain de **78€ sur l'abonnement**, on obtient un différentiel de **-23,75€**. Ajoutons la participation de RWE à hauteur de 220€ : **gain de 196,25€ sur l'année.**

2. Mesure 2

Aide Renouvelable aux Particuliers

>>Objectif : participer
financièrement à des
achats en lien avec la
transition énergétique

Offre limitée à 23 foyers
riverains

Cumulable avec l'offre locale
d'électricité*

Durée : 1 an à compter de la
réception du bulletin
d'inscription

Limite de 2 factures par
foyer

Liste d'équipements proposée :

- Poêle à granulés / poêle à bois
- Achat d'un vélo ou vélo électrique
- Panneaux solaires (ex : kit solaire beam)
- Appareil de régulation de chauffage
- Ampoules basse consommation
- Matériaux d'isolation thermique (plancher, plafond, mur, toiture, fenêtre, porte-fenêtre, volets isolants, porte d'entrée donnant sur l'extérieur)
- Matériaux de calorifugeage
- Puits canadien / petit éolien
- Equipement de raccordement à un réseau de chaleur
- Diagnostic de performance énergétique
- Borne de recharge de véhicule électrique
- Compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- Autre équipement pertinent : ...

**dans le cas où les riverains allouent le budget sur les 2 mesures*

RWE

4. Allocation du budget

4. Allocation du budget

**Proposition d'un budget de 45 000€
À répartir sur :**

**L'Offre locale
d'électricité (OLE)**

**L'Aide Renouvelable
aux Particuliers (ARP)**

☐ **Option 1** : répartition 50%-50%

→ 220€/an d'OLE pendant 5 ans et 870€ d'ARP

☐ **Option 2** : répartition 75%-25% :

→ 294€/an d'OLE pendant 5 ans et 489€ d'ARP

→ OU 97€ d'OLE pendant 5 ans et 1467€ d'ARP

☐ **Option 3** : 100% sur l'une ou l'autre des mesures :

→ 391€/an d'OLE pendant 5 ans

→ OU 1956€ d'ARP

4. Allocation du budget

**Proposition d'un budget de 45 000€
À répartir sur :**

**L'Offre locale
d'électricité (OLE)**

**L'Aide Renouvelable
aux Particuliers (ARP)**

❑ **Option 1** : répartition 50%-50%

→ 220€/an d'OLE pendant 5 ans et 870 € d'ARP

❑ **Option 2** : répartition 75%-25% :

→ 294€/an d'OLE pendant 5 ans et 489 € d'ARP

→ OU 97€ d'OLE pendant 5 ans et 1467 d'ARP

❑ **Option 3 retenue avec** 100% du budget sur l'ARP soit 1956 € d'Aide à l'Achat Renouvelable.



5. Contacts RWE Renouvelables France

7. Equipe et intervenants

Coordonnées de l'équipe RWE



**Patrick
BERTIN**

**Chef de projet pré-
construction**

07 85 92 01 98

patrick.bertin@rwe.com



**Sixtine
MAISONNAVE**

**Chargée
d'affaires
foncières**

06 02 10 10 85

sixtine.maisonnav@rwe.com

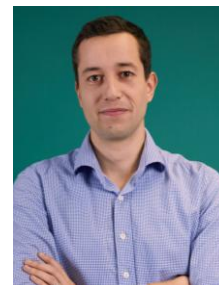


**Agathe
LEMOINE**

**Chargée de
Concertation**

06 82 54 96 21

agathe.lemoine.ext@rwe.com



**Loïc
MICHERON**

**Chargé de mission
pré-construction
(mesures)**

06 07 47 16 60

Loic.micheron@rwe.com



Rappel des mesures inscrites dans la Charte

Rappel des mesures inscrites dans la Charte

Phase préconstruction :

1. Diagnostic géobiologique des parcelles d'implantation : intervention de M. Averty, géobiologue membre agréé du réseau Géobios (Juil-Sept 2020).
2. Diagnostic sanitaire des élevages dans un rayon de 1,5 km autour du Parc : prestation avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (Mars 2025)
3. Réalisation d'un état des lieux des installations de réception TV dans un rayon de 1 km autour du Parc : mission réalisée avec un prestataire (simulation informatique pour détecter les zones à risque de perturbation et relevé de terrain vérifiant l'état des installations.) En cas de perturbation avérée sur la réception TV, l'exploitant s'engage à rétablir le signal après constatation de la perturbation.

Phase construction :

1. Information des riverains durant le chantier, notamment via : <https://saintepazanne.projet-eolien.com/> et relais mairie.
2. Mise à disposition d'un numéro de contact : Sixtine Maisonnave, chargée d'affaires foncières, 06 02 10 10 85
3. Evitement du Bois Flamberge durant le chantier.
4. Etat des lieux des chemins et voiries, constaté par huissier avant et après travaux.
5. Installation de serrations sur les pales des éoliennes afin de réduire le bruit.
6. Bourse aux arbres dans un rayon de 1 km autour du Parc : un flyer sera distribué pour indiquer les variétés souhaitées et un numéro de contact vous sera communiqué.

Phase exploitation :

1. Mise en place d'un comité de suivi des engagements et des actions réalisés par l'exploitant : il réunira l'exploitant du Parc, les élus, les propriétaires et exploitants ainsi que les riverains volontaires.
2. Installation de panneaux pédagogiques (à proximité de l'éolienne E2)
3. Réalisation d'une campagne de mesures acoustiques dans les 12 mois suivant la mise en service. Respect des seuils réglementaires en vigueur (+ 5dB le jour et +3 dB la nuit conformément aux dispositions de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations). Maintenance régulière et préventive pour pallier des soucis ponctuels d'acoustique.
4. Réalisation, dans l'année suivant la mise en service du parc, de mesures des champs électromagnétiques au niveau des éoliennes, du poste de livraison et des câbles allant jusqu'au poste de livraison.
5. Réalisation d'une enquête auprès des exploitants agricoles après la mise en service du parc (entre 1 et 3 ans) pour s'assurer qu'aucune perturbation n'a été identifiée dans un élevage quelconque depuis la construction du parc (prévu dans le contrat de prestation avec la Chambre d'agriculture). En cas de perturbation, réalisation d'un nouveau diagnostic de l'exploitation agricole.
6. Démantèlement total du Parc prévu aux frais de l'exploitant du Parc éolien (ou si envisagé, renouvellement du parc éolien, auquel cas de nouvelles études devront être menées). Montant déjà provisionné pour le démantèlement (91 875 € par éolienne), pouvant être réévalué selon les obligations réglementaires.



Emplacement prévisionnel des panneaux pédagogiques